



Market research with understanding

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – GROUPE AQ RATE (*ci-après dénommé « la Société »*)

AQ Rate sprl

Chaussée de Waterloo 255 1060 Bruxelles

Tél : 02/644.56.26

Fax : 02/646.37.35

E-mail : info@aq-rate.com

TVA : BE 847 128 318

BIC : CREG BE BB

IBAN : BE92 7320 2985 3823

TABLE DES MATIÈRES

1. [Champ d'application et définitions](#)
2. [Offres et prix](#)
3. [Services supplémentaires et modifications de prix](#)
4. [Facturation et paiement](#)
5. [Livraison et exécution](#)
6. [Responsabilités et garanties](#)
7. [Résiliation et force majeure](#)
8. [Taille de l'échantillon et droits d'auteur](#)
9. [Exclusivité et archivage](#)
10. [Divers](#)

1. Champ d'application et définitions

Par « la Société », on entend toutes les sociétés du groupe AQ RATE : AQ RATE SPRL, ANT RESEARCH SPRL et/ou RESEARCH SOLUTION SPRL, agissant en leur propre nom.

Les présentes conditions s'appliquent à toutes les commandes passées par le Client auprès de la Société à partir du 1er janvier 2014. Elles excluent, à défaut d'acceptation écrite de la Société, toutes les conditions générales et particulières d'achat du Client. Aucune dérogation à ces conditions générales de vente ne sera admise sans confirmation écrite de la Société.

Le Client déclare avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales de vente avant l'acceptation de l'offre. Elles font partie intégrante de tout document contractuel établi lors de la commande ainsi que des factures sur lesquelles elles sont reproduites.

2. Offres et prix

- Les offres de services (devis) sont valables pendant soixante jours à compter de leur émission. La Société se réserve le droit de retirer son offre avant acceptation par le Client.
 - Les prix sont libellés en euros, TVA non comprise.
 - Sauf dérogation expresse, un acompte de 50 % de la valeur de la commande est exigé lors de sa passation. Le solde est payable à la remise du rapport ou des résultats.
 - Le prix comprend deux copies écrites et une version électronique du rapport (dans la/les langue(s) convenues dans l'offre de prix).
 - La commande d'une étude sera effective à partir de la réception d'un bon de commande signé ou au jour du paiement de la facture d'acompte.
-

3. Services supplémentaires et modifications de prix

- Toute prestation complémentaire demandée par le Client, non comprise dans l'offre initiale, donnera lieu à une facturation complémentaire au tarif en vigueur le jour de l'enregistrement de la nouvelle commande.
 - En cas de reconduction automatique du contrat, la Société se réserve le droit de reconsidérer le prix et au minimum, de l'indexer sur base de l'indice des prix à la consommation.
-

4. Facturation et paiement

- Les factures sont payables au siège social de la Société, dans les 30 jours fin de mois, par virement bancaire au numéro de compte figurant sur la facture.
- Toute réclamation relative à la facture doit être notifiée à la Société au plus tard dans les 15 jours de sa réception, à défaut de quoi elle ne sera pas prise en compte.
- En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des factures du Client deviendra immédiatement exigible.
- En cas de non-paiement de toute facture à l'échéance, le Client sera redevable à la Société, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt légal dû en cas de retard de paiement sur les transactions commerciales tel que publié au Moniteur belge, et ce, jusqu'à complet paiement.
- En outre, toute facture impayée à l'échéance entraînera la déduction, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 10 % du montant

impayé à titre de dommages et intérêts avec un montant minimum de 125 EUR.

- En cas de recouvrement judiciaire de toute facture, le Client sera redevable des frais raisonnables de recouvrement, tels que les frais d'avocat et les frais internes de gestion qui dépassent le montant de cette indemnité forfaitaire.
-

5. Livraison et exécution

- La Société s'engage à livrer les services conformément aux spécifications du contrat et aux règles édictées par les associations professionnelles FEBELMAR/ESOMAR.
 - La Société s'engage à respecter les dispositions légales en matière de protection de la vie privée et des droits individuels. À cet égard, l'identité des répondants ne sera jamais révélée au Client, sauf accord écrit de leur part. Dans certains cas (études B2B), la liste des organisations et entreprises répondant à l'étude sera communiquée au Client pour autant que rien ne permette d'associer des réponses à des entités précises.
 - Dans le cadre de la réalisation de l'étude, la Société s'autorise à confier tout ou partie de la mission à des sous-traitants de son choix.
-

6. Responsabilités et garanties

- Lorsque du matériel (document, image, produits, etc.) est fourni par le Client pour être testé ou visualisé par les répondants, le Client assume l'entière responsabilité de la qualité du matériel fourni et est responsable du respect des lois et règlements régissant ledit matériel.
 - Le Client est seul responsable, sans recours possible contre la Société, des éventuels dommages et préjudices résultant de l'utilisation d'un produit et/ou des informations fournies aux répondants concernant tout produit ou service testé dans le cadre de la réalisation d'une étude. Le Client indemniserà la Société pour toute perte, coût ou responsabilité pouvant découler de l'utilisation, de la consommation ou de la démonstration de toute marchandise ou de tout service fourni par le Client ou fourni à la demande du Client aux fins de réaliser l'étude.
 - La Société veillera à respecter la confidentialité des informations qui lui seront transmises pour accomplir sa mission. Elle s'engage à ne pas divulguer ces informations et à ne les utiliser qu'exclusivement dans le cadre strict de l'exécution du contrat, sous peine de dommages et intérêts.
-

7. Résiliation et force majeure

- En cas de résiliation unilatérale du contrat par le Client avant le commencement des travaux, celui-ci sera redevable à la Société, à titre d'indemnité, d'une somme égale à 30 % du prix de vente hors TVA.
 -
 - En cas de résiliation du contrat après le commencement des travaux, la Société se réserve le droit de facturer la totalité du coût de l'étude.
 - Les délais de réalisation de l'étude sont donnés à titre indicatif excepté s'il y a accord entre les parties pour garantir une date de livraison.
 - La Société ne sera en aucun cas rendue responsable de tout événement qualifié de force majeure retardant ou rendant impossible la réalisation de l'étude. Si la force majeure dure plus de 60 jours, la Société se réserve le droit de renégocier les conditions générales et particulières du contrat. À défaut d'accord, chaque partie aura le droit de mettre fin au contrat par notification adressée à l'autre partie.
-

8. Taille de l'échantillon et droits d'auteur

- La taille des échantillons figurant dans l'offre de services est communiquée sur base d'une estimation. Une variation de la taille de l'échantillon à hauteur de 5 % sera considérée comme acceptable.
 - Les droits d'auteur liés aux études réalisées par la Société seront la propriété du Client une fois que les factures de la société auront été acquittées. Sauf spécification contraire, le Client est libre d'utiliser comme il l'entend les résultats de l'étude au sein de sa société. Le Client accepte de ne pas divulguer les conclusions d'une étude réalisée par la Société à des tiers autres que les sociétés associées au Client ou à ses propres conseillers, sauf autorisation expresse et préalable de la Société ou spécification particulière du contrat.
-

9. Exclusivité et archivage

- La Société ne réserve pas l'exclusivité de ses prestations au Client. Sauf disposition contraire spécifiée aux conditions particulières du contrat, la Société est autorisée à mener des études comparables à l'étude commandée par le Client, en ce compris au profit de sociétés qui lui sont concurrentes.
- Tout le matériel relatif à une étude sera conservé par la Société conformément aux dispositions du Code de conduite FEBELMAR/ESOMAR actuellement en vigueur. La société stockera les archives de l'étude durant un an et les supports de données durant deux ans, sauf spécification contraire.
- Le Client accepte que son nom soit cité sur toute liste de clients diffusée par la Société qui de son côté, s'engage à ne pas révéler à quelque tiers que ce soit

les détails des informations concernant toute étude effectuée pour le Client sans autorisation préalable de ce dernier.

10. Divers

- La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des clauses des présentes conditions générales ne peut affecter la validité ou l'applicabilité des autres clauses. Le cas échéant, les parties s'engagent à remplacer la clause nulle ou inapplicable par une clause valable qui est la plus proche d'un point de vue économique de la clause nulle ou inapplicable.
- Le fait que la Société ne se prévale pas des présentes conditions générales de vente à un moment donné, ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
- Toute communication ou notification entre parties sera valablement effectuée par lettre recommandée, courrier télécopié, courrier électronique avec accusé de réception, pour le vendeur, à son siège social et pour l'acheteur, à son siège social ou domicile.
- Les relations contractuelles du vendeur avec l'acheteur sont régies par le droit belge. Tout litige relèvera de la compétence exclusive des cours et tribunaux de Bruxelles, chambre francophone.